



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

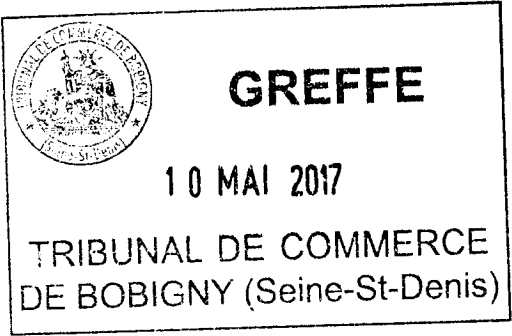
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 06958
Numéro SIREN : 490 864 790
Nom ou dénomination : B.A.I.

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2017 sous le numéro de dépôt 4130

VACHON ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres



4130

B.A.

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

VACHON ET ASSOCIES
54, rue de Clichy
75009 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

B A I

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société B.A.I., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les conditions de sortie du plan de continuation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans le paragraphe « Titres immobilisés » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. A la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier l'approche et les données utilisées pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation ainsi que les dépréciations éventuelles. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité de direction et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Paris-La Défense, le 14 avril 2017

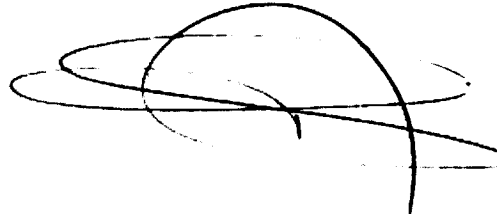
Les Commissaires aux Comptes

VACHON ET ASSOCIES



Bertrand Vachon

ERNST & YOUNG et Autres



Sébastien Huet

B.A.I. SAS

9 rue Edmond Michelet

93360 NEUILLY PLAISANCE

COMPTES ANNUELS au 31/12/2016

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	76 449	76 449				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	19 280	7 241	12 039	13 967	1 928	13.80
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	22 995	13 469	9 525	12 963	3 437	26.52
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	87 328 447	28 401 611	58 926 836	27 600 406	31 326 430	113.50
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	93 528		93 528	93 508	20	0.02
	Total II	87 540 699	28 498 770	59 041 929	27 720 844	31 321 085	112.99
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	10 162		10 162		10 162	
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés				93 374	93 374	100.00
	Autres créances	63 018 259		63 018 259	42 792 058	20 226 200	47.27
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 765 495		1 765 495	61 024	1 704 470	NS
	Charges constatées d'avance (3)	135 824		135 824	111 635	24 189	21.67
	Total III	64 929 739		64 929 739	43 058 092	21 871 647	50.80
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	152 470 438	28 498 770	123 971 668	70 778 936	53 192 732	75.15

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 858 987)	20 858 987	32 500 003	11 641 016	35.82
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 002		15 002	
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	4 615 090		4 615 090	
	Autres réserves				
	Report à nouveau		58 974 699	58 974 699	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	29 314 473	1 224 847	30 539 320	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées		35	35	100.00
	Total I	54 803 552	27 699 578	82 503 130	297.85
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	363 998	468 000	104 002	22.22
	Total III	363 998	468 000	104 002	22.22
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	15 773 742		15 773 742	
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	51 000 000		51 000 000	
	Concours bancaires courants	64		64	
	Emprunts et dettes financières diverses	637 259	10 295 377	9 658 119	93.81
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	282 230	888 943	606 713	68.25
	Dettes fiscales et sociales	669 010	800 041	131 031	16.38
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	441 814	86 026 152	85 584 338	99.49
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	68 804 119	98 010 514	29 206 396	29.80
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	123 971 668	70 778 936	53 192 732	75.15

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 5 148 714 3 863 138

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2015	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	4 278 325		4 278 325	4 573 781		295 456	6.46
Chiffre d'affaires NET	4 278 325		4 278 325	4 573 781		295 456	6.46
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			10 560	3 500		7 060	201.71
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			42 023	25 776		16 247	63.03
Autres produits			30 194	306		29 889	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			4 361 103	4 603 363		242 260	5.26
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			4 277 404	1 931 106		2 346 297	121.50
Impôts, taxes et versements assimilés			43 459	92 109		48 650	52.82
Salaires et traitements			1 837 091	1 888 585		51 494	2.73
Charges sociales			834 104	865 621		31 517	3.64
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 287	7 196		90	1.25
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			7	38		31	82.48
Total des Charges d'exploitation (II)			6 999 350	4 784 656		2 214 694	46.29
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 638 248	181 293		2 456 954	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	124 869		30 922		93 946	303.81
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	510 255				510 255	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	985		797		188	23.51
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	65 399 630				65 399 630	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	66 035 739		31 720		66 004 020	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	28 401 611				28 401 611	
Intérêts et charges assimilées (4)	2 827 531		2 924 615		97 084	3.32
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	31 229 141		2 924 615		28 304 527	967.80
2. Résultat financier (V-VI)	34 806 598		2 892 895		37 699 493	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	32 168 350		3 074 188		35 242 538	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	355 462				355 462	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	218 000				218 000	
Total VII	573 462				573 462	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	54 012		14 323		39 689	277.11
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 671 590				5 671 590	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	113 998		250 000		136 002	54.40
Total VIII	5 839 600		264 323		5 575 277	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 266 138		264 323		5 001 815	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	2 412 261		2 113 664		298 597	14.13
Total des produits (I+III+V+VII)	70 970 304		4 635 082		66 335 222	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	41 655 831		5 859 929		35 795 902	610.86
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	29 314 473		1 224 847		30 539 320	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées 635 124 30 922
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées 1 066 034 2 494 536

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	8
Permanence ou changement de méthodes	8
Informations générales complémentaires	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	10
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Composition du capital social	12
Autres immobilisations incorporelles	12
Evaluation des immobilisations corporelles	12
Evaluation des amortissements	12
Titres immobilisés	12
Evaluation des créances et des dettes	13
Disponibilités en Euros	13
Produits à recevoir	13
Charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	13
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	14
Rémunération des dirigeants	14
Ventilation de l'effectif moyen	14
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	14
Honoraires des commissaires aux comptes	15
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	15
Engagement en matière de pensions et retraites	15
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	16
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	16
Liste des filiales et participations	16

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE	page
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	17

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 123 971 668.17 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 278 325.43 Euros et dégageant un bénéfice de 29 314 473.29 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société Batisanté SAS, filiale holding du Groupe jusqu'au 15/09/2016, a procédé aux opérations suivantes :

Acquisition de la société AZURTECH ENVIRONNEMENT SAS :

Notre filiale, la société Batisanté SAS, a acquis moyennant le prix de 520.000 euros, le 04/01/2016, les 2000 actions composant le capital de la société AZURTECH ENVIRONNEMENT SAS, société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros dont le siège social est Chemin des Crozes - 13300 Salon de Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 444 524 912.

Cette société a une activité de nettoyage, désinsectisation, désinfection, dératisation et prestations de services.

Acquisition de la société HIBOU BLANC SAS :

Notre filiale, la société Batisanté SAS, a acquis moyennant le prix de 200.000 euros, le 04/01/2016, les 500 actions composant le capital de la société HIBOU BLANC SAS, société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 euros dont le siège social est Chemin des Crozes - 13300 Salon de Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 404 686 420.

Cette société a une activité d'étude, achat, location, vente, commerce et mise en œuvre d'appareils et de produits destinés à lutter contre les bactéries, insectes, parasites et tous animaux nuisibles.

Restructuration juridique des Pôles

Il a été procédé aux restructurations suivantes au sein des filiales de Batisanté SAS :

Les sociétés du Pôle Hygiène, APPRO SERVICE SAS et PROCIR SAS, filiales à 100 % de la société Batisanté SAS, ont fusionnées avec la société CRISTAL SAS en date du 01/05/2016. Cette fusion a permis de réaliser des synergies d'économies d'échelle et une meilleure lisibilité de l'offre commerciale du groupe ainsi qu'une simplification du schéma juridique du groupe.

Les sociétés AZURTECH ENVIRONNEMENT SAS et HIBOU BLANC SAS, filiales à 100 % de la société Batisanté SAS, ont fusionnées en date du 01/06/2016. Cette fusion-absorption a permis de rationaliser l'organigramme du Groupe et, en

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

conséquence, de rationaliser les flux financiers à l'intérieur du Groupe, lesquels flux sont générateurs de coûts.

Ces fusions s'inscrivent dans un processus initié par le Groupe consistant à ce que chaque pôle technique du Groupe comprenne, dans la mesure du possible, une seule société opérationnelle afin, en particulier, d'accroître la visibilité de chacune des sociétés opérationnelles, des pôles auxquels elles appartiennent et enfin du Groupe à l'égard des clients et, plus généralement, des tiers.

Intégration fiscale de SNES PARTNERS :

Par lettres en date des 04/03 et 10/03/2016, les sociétés SNES PARTNERS et BAI ont déclaré l'entrée de la société SNES PARTNERS dans le groupe fiscalement intégré formé par la société BAI, et ce à effet du 01/01/2016.

Restructurations

Dans le strict respect du Plan de Continuation des sociétés holding du groupe qui avait été mis en place le 14/01/2011, une restructuration de la société B.A.I. a eu lieu en date du 31/03/2016.

Cette restructuration visait à simplifier le schéma juridique et l'organigramme du groupe et à réorganiser la structure de la dette financière actionnaire (shareholder loan, mezzanine junior et senior, emprunt convertible et swap).

Restructuration financière et capitalistique

Par jugement en date du 19/01/2016, le Tribunal de Commerce de Bobigny a autorisé notre Société à procéder au remboursement anticipé de son passif restant dû au titre de son plan de redressement, en principal et intérêts en une seule annuité et au plus tard le 30/06/2016.

A l'issue des opérations mentionnées ci-dessous, la Société et la société Batisanté Finances ayant procédé dans les délais au remboursement anticipé de leur passif; le Tribunal de Commerce de Bobigny, par jugements en date du 15/06/2016 a constaté la bonne exécution du plan de redressement et la sortie des sociétés BAI, Batisanté Holding et Batisanté Finances dudit plan.

Dans le cadre de cette restructuration, les opérations suivantes ont été réalisées :

L'associé unique a décidé le 30 mars 2016 après avoir obtenu l'accord du Comité de Surveillance de la société du même jour :

- d'autoriser la conclusion d'un contrat de crédits senior pour un montant maximum de 58.000.000 euros,
- d'autoriser la conclusion d'une convention de subordination,
- de constituer et d'autoriser les sûretés suivantes :
- la conclusion et la signature des documents relatifs au nantissement des actions de la société Batisanté Holding au profit des prêteurs,
- la signature d'un acte de cession de créances professionnelles portant sur les créances intra-groupe (Bordereau Dailly),
- la conclusion d'une convention de nantissement de compte bancaire,
- l'autorisation du remboursement anticipée du passif restant dû au titre du plan de redressement,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- l'autorisation en vue de la modification des termes et conditions des obligations mezzanines senior et junior.

L'associé unique a décidé le 31 mars 2016 :

- de créer des actions de préférence de catégorie 1 et de modifier les statuts en conséquence,
- de créer des actions de préférence de catégorie 2 et de modifier les statuts en conséquence,
- d'autoriser le remboursement anticipé de l'intégralité du passif restant dû au titre de son plan de redressement s'élevant à 86.421.746 euros en principal et intérêts capitalisé, constitué : de 18.000 obligations mezzanines senior, de 100 obligations mezzanines junior, de 5.500.000 obligations convertibles en actions et de 10.000.000 obligations remboursables en actions,
- de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 37.633.759 euros, par émission d'actions ordinaires émises à leur valeur nominale soit un euro,
- de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 15.529.860 euros par émission d'actions de préférence de catégorie 1 émises à leur valeur nominale, soit un euro,
- d'émettre un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires d'un montant de 15.773.741 euros par émission d'obligations convertibles en actions ordinaires,
- de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 10.001 actions de préférence de catégorie 2 émises à un prix de 2,50 euros, soit avec une prime d'émission d'1,50 euros par action,
- de créer des actions gratuites de préférence et de modifier les statuts en conséquence,
- d'autoriser et donner tout pouvoir au Président à l'effet d'attribuer les actions gratuites de préférence au profit de mandataires sociaux de la Société ou de salariés parmi les membres du personnel de la société BAI et de ses filiales dont au moins 10 % du capital et des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la société. La période d'acquisition a été fixée à 12 mois et la période de conservation à deux ans. Le nombre total d'actions gratuites de préférence à attribuer ne pourra représenter plus de 0,18 % du capital social de la société au 31 mars 2016. Tous pouvoirs ont été donnés au Président pour mettre en œuvre cette décision.
- de donner une délégation de compétence au Président à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital, pour une durée de 26 mois, par émission d'actions gratuites de préférence, par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, dans la limite d'un plafond global de 0,18 % du capital au 31 mars 2016,

Le Président de la société a, en date du 31 mars 2016 :

- constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 37.633.759 euros par émission de 37.633.759 actions ordinaires,
- constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 15.529.860 euros par émission de 15.529.860 actions de préférence de catégorie 1,
- constaté la souscription de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires de 15.773.741 euros par émission de 15.773.741 OC,
- constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 10.001 euros par émission de 10.001 actions de préférence de catégorie 2,
- constaté la modification des articles 6 et 7 des statuts desquels il ressort que le capital social a été porté à 85.673.623 euros,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- fixé les modalités d'attribution des actions gratuites de préférence et à procédé à l'attribution de 150.000 actions gratuites de préférence.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé le 25 avril 2016 :

- de réduire le capital social d'un montant de 64.814.636 euros à due concurrence du montant du report à nouveau débiteur de la Société tel qu'il ressortait des comptes de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 approuvé par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés en date du 25 avril 2016, et du montant des pertes prévisionnelles de la Société au titre de la période du 1^{er} été ayant ainsi été ramené de 85.673.623 euros à 20.858.987 euros.

Restructuration des sociétés holding du Groupe et de la société T2C

Fusion-absorption de Batisante SAS par Batisanté Finances :

La société Batisanté Finances, après avoir acheté le 31/03/2016 à la société BAI l'action qu'elle détenait dans le capital de Batisanté SAS, lui permettant ainsi de détenir 100 % du capital de cette dernière, a signé le 13/07/2016 un projet de traité de fusion prévoyant la fusion-absorption de la société Batisanté SAS par la société Batisanté Finances.

Par décision en date du 01/09/2016, Batisanté Finances, en sa qualité d'associé unique de Batisanté SAS, a constaté la réalisation de la fusion-absorption soumise au régime des fusions simplifiées.

Fusion-absorption de Batisanté Finances par Batisanté Holding :

La société Batisanté Holding, après avoir acheté le 31/03/2016 à la société BAI les 250.000 actions qu'elle détenait dans le capital de Batisanté Finances, lui permettant ainsi de détenir 100 % du capital de cette dernière, a signé le 12/10/2016 un projet de traité de fusion prévoyant la fusion-absorption de la société Batisanté Finances par la société Batisanté Holding.

Par décision en date du 01/12/2016, Batisanté Holding, en sa qualité d'associé unique de Batisanté Finances, a constaté la réalisation de la fusion-absorption soumise au régime des fusions simplifiées.

Transmission universelle du patrimoine de T2C à Batisanté Holding

La société Batisanté Holding, associée unique de T2C, a décidé le 05/12/2016 de dissoudre la société sans liquidation par transmission unique du patrimoine de T2C à Batisanté Holding. A l'issue du délai d'opposition des créanciers, la transmission universelle du patrimoine a été constatée le 06/01/2017.

Transmission universelle du patrimoine de Batisanté Holding à BAI

La société BAI, associée unique de Batisanté Holding, a décidé le 06/12/2016 de dissoudre la société sans liquidation par transmission unique du patrimoine de Batisanté Holding à BAI. A l'issue du délai d'opposition des créanciers, la transmission universelle du patrimoine a été constatée le 09/01/2017.

Ces fusion-absorptions et transmissions universelles de patrimoine s'inscrivent dans la politique de simplification des structures juridiques du Groupe.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Situation des mandats sociaux

Le Comité de Surveillance du 25/04/2016 a décidé de renouveler les mandats des membres du Comité de direction, du Président du Comité de Direction qui aux termes de l'article 14 des statuts de la Société est également Président de la Société au sens de l'article L. 227-6 du Code de commerce et du Directeur Général de la Société, et ce pour une durée de cinq (5) exercices.

Contrat de prêt senior :

Suivant l'autorisation donnée par l'associé unique le 30/03/2016, notre société a contracté le 31/03/2016 un prêt senior avec différentes banques pour un montant de 51.000.000 d'euros et avons obtenu une ligne de crédit de 7.000.000 d'euros que nous pouvons activer pour la réalisation d'acquisitions.

La société BAI, en garantie du prêt senior, a nanti le 31/03/2016 les 20.250.000 actions composant le capital social de la société Batisanté Holding au profit du pool bancaire.

Convention de prêt intra-groupe :

Dans le cadre de l'opération de refinancement et de recapitalisation du Groupe Batisanté, la société Batisanté Finances a procédé au remboursement anticipé de la totalité de la dette senior existante dont elle était le débiteur avec les frais y associés.

Afin de lui permettre de procéder à ce remboursement, notre société lui a consenti, aux termes d'une convention de prêt en date du 31/03/2016, un prêt d'un montant de 14.744.464,84 euros remboursable le 31/03/2023, rémunéré au taux annuel de 4,61 %.

Ce prêt, compte tenu de la fusion-absorption de la société Batisanté Finances par la société Batisanté Holding le 15/12/2016 a été transféré au nom de Batisanté Holding dans les écritures de BAI.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Restructurations

Transmission universelle du patrimoine de T2C à Batisanté Holding

La transmission universelle du patrimoine de T2C, décidé par son associé unique, Batisanté Holding, le 5 décembre 2016, a été constatée le 6 janvier 2017, à l'issue du délai d'opposition des créanciers.

Transmission universelle du patrimoine de Batisanté Holding à BAI

La transmission universelle du patrimoine de Batisanté Holding décidé par son associé unique, BAI, le 6 décembre 2016, a été constatée le 9 janvier 2017, à l'issue du délai d'opposition des créanciers.

Nantissement des actions des filiales détenues par la société BAI au profit du pool bancaire :

A la suite de la réalisation au sein du Groupe des différentes opérations de fusion-absorptions et de dissolution sans liquidation par transmissions universelles de patrimoines, et notamment de la fusion-absorption par la société BAI le 9 janvier 2017 de la société Batisanté Holding dont les actions avaient été nanties le 31/03/2016, le

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

pool bancaire a demandé à la société BAI, afin de garantir le remboursement du prêt senior ci-dessus mentionné d'un montant de 51.000.000 d'euros, de constituer à leur profit les sûretés suivantes le 09/01/2017 :

Nantissement de la totalité des titres détenus par BAI dans le capital des 10 filiales existantes à cette date,

Convention de cession de créances professionnelles portant sur les créances intragroupe que BAI détient au titre de contrats de prestations de service intra-groupe (Cession Dailly),

Nantissement de diverses créances.

Acquisition du groupe ABSA :

BAI a conclu le 23 décembre 2016 avec Mr Patrick Hamon et la société PMH Operative Companie un contrat de cession d'actions sous conditions suspensives, moyennant un prix de 5,8 M€ et portant sur l'acquisition de 100 % du capital et des droits de vote du groupe formé par les sociétés Absa Holding, Absa SAS, Absa Contrôle Technique Immobilier Ile de France et SAMOA.

Les conditions suspensives ayant été levées le 9 janvier 2017, les cessions ont été réalisées le 16 janvier 2017 ainsi qu'il suit :

Acquisition de 100 % du capital de la société Absa Holding, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est sis 209/217 avenue de la République - Parc de la Croisée - 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 488.896.887.

Cette société a pour activité : le management financier, commercial, social de ses sociétés filiales dans le domaine de l'hygiène des bâtiments et la mise à disposition de personnel.

La société Absa Holding est propriétaire à hauteur de 100 % du capital de la société :

Absa Contrôle Technique Immobilier Ile de France, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis 209/217 avenue de la République - Parc de la Croisée - 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 391.813.102.

Cette société a pour activité : la désinfection, la lutte antiparasitaire, la location de matériel et de personnel de nettoyage, l'enlèvement des déchets.

Acquisition de 50 % du capital de la société Absa SAS, société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros, dont le siège social est sis 209/217 avenue de la République - Parc de la Croisée - 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 325.062.578.

Cette société a pour activité : la désinfection, la lutte antiparasitaire, la location de matériel et de personnel de nettoyage, l'enlèvement des déchets.

La société Absa Holding détient 50 % du capital et des droits de vote de la société Absa SAS.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Acquisition de 70 % du capital de la société SAMOA, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis 209/217 avenue de la République - Parc de la Croisée - 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 492 247 960.

Cette société a pour activité : Toutes prestations de nettoyage, d'entretien et d'installation et/ou vente de systèmes de ventilation mécanique contrôlée sanitaire, ou gaz, de traitement de l'air et de désenfumage des immeubles, et plus généralement, des canalisations de toutes natures, toutes prestations d'entretien, réparation ou d'installation de canalisations d'eau ou de gaz, de robinetterie et de plomberie.

La société Absa Holding détient 30 % du capital et des droits de vote de la société SAMOA.

Attribution des AGADP :

Dans le contexte des opérations de refinancement et de recapitalisation du Groupe, l'associé unique de B.A.I. a décidé lors de la réunion de Closing du 31 mars 2016, d'autoriser le président de B.A.I. à procéder à l'émission puis à l'attribution définitive de 150.000 actions gratuites de préférence (les « AGADP ») au profit de certains mandataires sociaux et des principaux cadres-clés du Groupe (les « Bénéficiaires »), conformément aux termes et conditions d'un plan d'attribution d'actions gratuites.

Le Président a, par décisions du même jour, fixé les modalités d'attribution des actions gratuites de préférence, dont la durée de la période d'acquisition établie à 12 mois, et à procédé à l'attribution de 150.000 actions gratuites de préférence.

Les Bénéficiaires, informés de ladite attribution par une lettre en date du 31 mars 2016, ont chacun remis au Président un formulaire au terme duquel ils acceptaient de se voir attribuer un certain nombre d'AGADP.

Le plan d'attribution gratuite des actions de préférence a décidé :

- que la période d'acquisition débuterait à la date d'attribution des AGADP et expirerait le dernier jour (inclus) d'une période d'un (1) an à compter de la date d'attribution. Les AGADP ayant été attribuées le 31/03/2016, la fin de la période d'acquisition a été fixée au 31/03/2017.
- qu'à l'issue de la période d'acquisition, et sous réserve de remplir les conditions d'attribution ; à savoir, être lié à la société ou à l'une de ses filiales en qualité de salarié ou mandataire social, et sous réserve de la signature du pacte d'associés et/ou de la promesse de cession et/ou de l'avenant à la promesse de cession, selon le cas, par les bénéficiaires, ces derniers deviendraient propriétaires des actions issues des AGADP et donc associés de la Société par l'inscription de l'attribution définitive dans les registres de la Société.
- que la livraison des actions acquises interviendra dès le premier jour ouvré suivant le jour de la réception par le Président du pacte d'associés et/ou de la promesse de cession et/ou de l'avenant à la promesse de cession, selon le cas, dûment signés par les

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

actions acquises n'a pas encore pu intervenir, ni la constatation de la réalisation de l'augmentation de capital, qui devrait s'élever à 144.555 euros compte tenu d'un départ du Groupe.

L'associé unique a délégué sa compétence au Président pour décider une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'AGADP, à réaliser par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission et a précisé que le Président serait en mesure d'utiliser la délégation uniquement si au jour de l'attribution définitive des AGADP, la société dispose de réserves, prime d'émission ou bénéfice d'un montant suffisant pour libérer les AGADP à émettre.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Consolidation

Les comptes de la société BAI SAS sont consolidés selon la méthode de l'Intégration Globale.

Intégration fiscale

La société BAI est tête de Groupe.

Le groupe fiscal a été constitué en date du 01/01/2007 et est composé au 31/12/16 par les sociétés BAI SAS, BATISANTE HOLDING SAS, CRISTAL SAS, VALMI SAS, 01CONTROLE SAS, DEP SAS, ETB ASCENCEURS SAS, SAGEX SAS, SNES PARTNERS SAS, VOLTAIRE ELECTRIC SAS, T2C SARL et TOPICS SAS.

Conformément à la convention d'intégration fiscale :

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

en l'absence d'intégration fiscale; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs.

- la charge ou l'économie d'impôt que la société mère doit supporter résulte d'une différence entre l'impôt groupe et la somme des charges d'impôt des filiales, calculées conformément aux règles de droit commun.
- les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice; l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors la charge d'impôt.

L'impôt sur les bénéfices concerne uniquement la charge d'impôt de l'exercice.
Les crédits d'impôts calculés dans les comptes des filiales sont remontés dans les conditions de droit commun à la mère intégrante (TOTAL CICE 2016 issus des filiales = 698.737€).

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	76 449		
Installations générales agencements aménagements des constructions	19 280		
Installations générales agencements aménagements divers			1 200
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 074		722
TOTAL	40 354		1 921
Autres participations	93 000 036		
Prêts, autres immobilisations financières	93 508		20
TOTAL	93 093 545		20
TOTAL GENERAL	93 210 348		1 941

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			76 449	76 449
Installations générales agencements aménagements constr.			19 280	19 280
Installations générales agencements aménagements divers			1 200	1 200
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			21 795	21 795
TOTAL			42 275	42 275
Autres participations		5 671 590	87 328 447	87 328 447
Prêts, autres immobilisations financières			93 528	93 528
TOTAL		5 671 590	87 421 975	87 421 975
TOTAL GENERAL		5 671 590	87 540 699	87 540 699

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	76 449			76 449
Installations générales agencements aménagements constr.	5 313	1 928		7 241
Installations générales agencements aménagements divers		15		15
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 111	5 344		13 454
TOTAL	13 424	7 287		20 710
TOTAL GENERAL	89 873	7 287		97 159

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 928				
Instal.générales agenc.aménag.divers	15				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 344				
TOTAL	7 287				
TOTAL GENERAL	7 287				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	35		35		
TOTAL	35		35		

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	468 000	113 998	218 000		363 998
TOTAL	468 000	113 998	218 000		363 998

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	65 399 630	28 401 611	65 399 630		28 401 611
TOTAL	65 399 630	28 401 611	65 399 630		28 401 611
TOTAL GENERAL	65 867 595	28 515 609	65 617 595		28 765 609
Dont dotations et reprises financières exceptionnelles		28 401 611 113 998	65 399 630 218 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	93 528	0	93 528
Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
Impôts sur les bénéfices	1 036 062	1 036 062	
Taxe sur la valeur ajoutée	118 001	118 001	
Divers état et autres collectivités publiques	39 578	39 578	
Groupe et associés	46 542 965	46 542 965	
Débiteurs divers	15 280 652	15 280 652	
Charges constatées d'avance	135 824	135 824	
TOTAL	63 247 611	63 154 083	93 528

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	15 773 742	0		15 773 742
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	51 000 064	3 636 064	14 544 000	32 820 000
Emprunts et dettes financières divers	517 663	0		517 663
Fournisseurs et comptes rattachés	282 230	282 230		
Personnel et comptes rattachés	297 738	297 738		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	173 214	173 214		
Taxe sur la valeur ajoutée	165 644	165 644		
Autres impôts taxes et assimilés	32 414	32 414		
Groupe et associés	119 596	119 596		
Autres dettes	441 814	441 814		
TOTAL	68 804 119	5 148 714	14 544 000	49 111 405
Emprunts souscrits en cours d'exercice	67 200 022			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 000 000			

Détail des dettes suite restructuration en K€

Emprunt Senior BNP TrA : 20.000
Emprunt Senior BNP TrB : 31.000
Emprunt OC : 15.774
Intérêts sur Emprunt OC : 426

Total : 67.200

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	32 500 003	53 173 620	64 814 636	20 858 987

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	76 449	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.
Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondent aux amortissements comptables :

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciel	Linéaire	1 an

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	39 578
Disponibilités	295
Total	39 873

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	64
Emprunts et dettes financières diverses	358
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 000
Dettes fiscales et sociales	462 836
Autres dettes	800
Total	557 058

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	135 824
Total	135 824

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		87 328 447	
Créances clients et comptes rattachés	441 014		
Autres créances	7 270 933	39 147 164	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 452		
Autres dettes	119 238		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de Services	3 722 726
Refact Loyers	555 599
Total	4 278 325

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la dis- position de l'entreprise
Cadres	18	
Total	18	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	2 827 531	636 109
Dont entreprises liées	358	635 124

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 39.000 euro, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 39.000 euro
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Dans le cadre de la mise à disposition de prêts au titre du contrat de Crédit Senior (crédits de refinancement des dettes du groupe Batisanté et crédit renouvelable), pour un capital restant à rembourser, chez BAI, de 51.000.000 Euro,

il a été consenti en faveur de la BNP pour sûreté et garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues au titre de contrat de Crédit Senior :

- Le nantissement du compte d'instruments financiers de BAI ouvert à son nom dans les livres Batisanté Holding et sur lesquels sont virées l'intégralité des actions Batisanté Holding (20 250 000) et des autres valeurs mobilières émises par Batisante Holding et détenues par BAI.

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La méthode préférentielle prévue par le règlement 00-05 du CRC est appliquée par le Groupe.

Le montant des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel fait l'objet d'un calcul actuariel.

Ces engagements sont calculés selon la méthode rétrospective appliquée sur la totalité du personnel, en tenant compte des dispositions prévues par les conventions collectives, d'hypothèses actuarielles, de turnover, d'inflation et d'actualisation.

Les hypothèses de calcul retenues sont :

- Age de départ : entre 60 ans et 67 ans
- Taux de Turnover : entre 0% et 7%
- Taux d'actualisation : 1,31%
- Taux d'inflation : 1,5%

Les engagements de retraite au 31/12/16 ont été estimés selon cette méthode à 294.471 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée dans les comptes sociaux au titre de cet exercice.

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

néant

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
BAI	SAS	20 858 987	9 RUE EDMOND MICHELET 93360 NEUILLY PLAISANCE

Liste des filiales et participations

(C  de du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Soci��t��	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital d��tenu en %	Valeur comptable des titres d��tenus		Pr��ts et avances consentis et non rembours��s	Cautions et avals donn��s par la soci��t��	Chiffre d'affaires du dernier exercice	R��sultat net du dernier exercice	Dividendes encaiss��s par la soci��t��
				brute	nette					
A. Renseignements d��taill��s - Filiales d��tenues �� + de 50% - SAS BATISANTE HOLDING SAS - Participations d��tenues entre 10 et 50 %	20250000	4560433	100.00	87328447	58926836	53891629		4 645 794	7585499	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imput�� au compte
Produits exceptionnels		
- Cessions Immobilisations	355 462	77560000
Total	355 462	
Charges exceptionnelles		
- Regul Tiers Divers	54 012	67180000
- Cessions Immobilisations	5 671 590	67560000
Total	5 725 602	

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	76 449	76 449				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	19 280	7 241	12 039	13 967	1 928	13.80
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	22 995	13 469	9 525	12 963	3 437	26.52
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	87 328 447	28 401 611	58 926 836	27 600 406	31 326 430	113.50
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	93 528		93 528	93 508	20	0.02
	Total II	87 540 699	28 498 770	59 041 929	27 720 844	31 321 085	112.99
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
Comptes de Régularisation	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	10 162		10 162		10 162	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				93 374	93 374	100.00
	Autres créances	63 018 259		63 018 259	42 792 058	20 226 200	47.27
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 765 495		1 765 495	61 024	1 704 470	NS
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	135 824		135 824	111 635	24 189	21.67
	Total III	64 929 739		64 929 739	43 058 092	21 871 647	50.80
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	152 470 438	28 498 770	123 971 668	70 778 936	53 192 732	75.15

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

CERTIFIÉ CONFORME

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 858 987)	20 858 987	32 500 003	11 641 016	35.82
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 002		15 002	
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	4 615 090		4 615 090	
	Autres réserves				
	Report à nouveau		58 974 699	58 974 699	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	29 314 473	1 224 847	30 539 320	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement		35	35	100.00
	Provisions réglementées				
	Total I	54 803 552	27 699 578	82 503 130	297.85
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	363 998	468 000	104 002	22.22
	Total III	363 998	468 000	104 002	22.22
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	15 773 742		15 773 742	
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	51 000 000		51 000 000	
	Concours bancaires courants	64		64	
	Emprunts et dettes financières diverses	637 259	10 295 377	9 658 119	93.81
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	282 230	888 943	606 713	68.25
	Dettes fiscales et sociales	669 010	800 041	131 031	16.38
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	441 814	86 026 152	85 584 338	99.49
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	68 804 119	98 010 514	29 206 396	29.80
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	123 971 668	70 778 936	53 192 732	75.15

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 5 148 714 3 863 138

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	4 278 325		4 278 325	4 573 781		295 456	6.46
Chiffre d'affaires NET	4 278 325		4 278 325	4 573 781		295 456	6.46
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			10 560	3 500		7 060	201.71
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			42 023	25 776		16 247	63.03
Autres produits			30 194	306		29 889	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			4 361 103	4 603 363		242 260	5.26
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			4 277 404	1 931 106		2 346 297	121.50
Impôts, taxes et versements assimilés			43 459	92 109		48 650	52.82
Salaires et traitements			1 837 091	1 888 585		51 494	2.73
Charges sociales			834 104	865 621		31 517	3.64
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 287	7 196		90	1.25
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			7	38		31	82.48
Total des Charges d'exploitation (II)			6 999 350	4 784 656		2 214 694	46.29
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 638 248	181 293		2 456 954	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	124 869		30 922		93 946	303.81
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	510 255				510 255	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	985		797		188	23.51
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	65 399 630				65 399 630	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	66 035 739		31 720		66 004 020	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	28 401 611				28 401 611	
Intérêts et charges assimilées (4)	2 827 531		2 924 615		97 084	3.32
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	31 229 141		2 924 615		28 304 527	967.80
2. Résultat financier (V-VI)	34 806 598		2 892 895		37 699 493	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	32 168 350		3 074 188		35 242 538	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	355 462				355 462	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	218 000				218 000	
Total VII	573 462				573 462	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	54 012		14 323		39 689	277.11
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 671 590				5 671 590	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	113 998		250 000		136 002	54.40
Total VIII	5 839 600		264 323		5 575 277	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 266 138		264 323		5 001 815	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	2 412 261		2 113 664		298 597	14.13
Total des produits (I+III+V+VII)	70 970 304		4 635 082		66 335 222	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	41 655 831		5 859 929		35 795 902	610.86
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	29 314 473		1 224 847		30 539 320	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 635 124 30 922
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées 1 066 034 2 494 536

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	8
Permanence ou changement de méthodes	8
Informations générales complémentaires	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	10
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Composition du capital social	12
Autres immobilisations incorporelles	12
Evaluation des immobilisations corporelles	12
Evaluation des amortissements	12
Titres immobilisés	12
Evaluation des créances et des dettes	13
Disponibilités en Euros	13
Produits à recevoir	13
Charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	13
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	14
Rémunération des dirigeants	14
Ventilation de l'effectif moyen	14
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	14
Honoraires des commissaires aux comptes	15
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	15
Engagement en matière de pensions et retraites	15
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	16
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	16
Liste des filiales et participations	16

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels

17

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 123 971 668.17 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 278 325.43 Euros et dégageant un bénéfice de 29 314 473.29 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société Batisanté SAS, filiale holding du Groupe jusqu'au 15/09/2016, a procédé aux opérations suivantes :

Acquisition de la société AZURTECH ENVIRONNEMENT SAS :

Notre filiale, la société Batisanté SAS, a acquis moyennant le prix de 520.000 euros, le 04/01/2016, les 2000 actions composant le capital de la société AZURTECH ENVIRONNEMENT SAS, société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros dont le siège social est Chemin des Crozes - 13300 Salon de Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 444 524 912.

Cette société a une activité de nettoyage, désinsectisation, désinfection, dératisation et prestations de services.

Acquisition de la société HIBOU BLANC SAS :

Notre filiale, la société Batisanté SAS, a acquis moyennant le prix de 200.000 euros, le 04/01/2016, les 500 actions composant le capital de la société HIBOU BLANC SAS, société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 euros dont le siège social est Chemin des Crozes - 13300 Salon de Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 404 686 420.

Cette société a une activité d'étude, achat, location, vente, commerce et mise en œuvre d'appareils et de produits destinés à lutter contre les bactéries, insectes, parasites et tous animaux nuisibles.

Restructuration juridique des Pôles

Il a été procédé aux restructurations suivantes au sein des filiales de Batisanté SAS :

Les sociétés du Pôle Hygiène, APPRO SERVICE SAS et PROCIR SAS, filiales à 100 % de la société Batisanté SAS, ont fusionnées avec la société CRISTAL SAS en date du 01/05/2016. Cette fusion a permis de réaliser des synergies d'économies d'échelle et une meilleure lisibilité de l'offre commerciale du groupe ainsi qu'une simplification du schéma juridique du groupe.

Les sociétés AZURTECH ENVIRONNEMENT SAS et HIBOU BLANC SAS, filiales à 100 % de la société Batisanté SAS, ont fusionnées en date du 01/06/2016. Cette fusion-absorption a permis de rationaliser l'organigramme du Groupe et, en

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

conséquence, de rationaliser les flux financiers à l'intérieur du Groupe, lesquels flux sont générateurs de coûts.

Ces fusions s'inscrivent dans un processus initié par le Groupe consistant à ce que chaque pôle technique du Groupe comprenne, dans la mesure du possible, une seule société opérationnelle afin, en particulier, d'accroître la visibilité de chacune des sociétés opérationnelles, des pôles auxquels elles appartiennent et enfin du Groupe à l'égard des clients et, plus généralement, des tiers.

Intégration fiscale de SNES PARTNERS :

Par lettres en date des 04/03 et 10/03/2016, les sociétés SNES PARTNERS et BAI ont déclaré l'entrée de la société SNES PARTNERS dans le groupe fiscalement intégré formé par la société BAI, et ce à effet du 01/01/2016.

Restructurations

Dans le strict respect du Plan de Continuation des sociétés holding du groupe qui avait été mis en place le 14/01/2011, une restructuration de la société B.A.I. a eu lieu en date du 31/03/2016.

Cette restructuration visait à simplifier le schéma juridique et l'organigramme du groupe et à réorganiser la structure de la dette financière actionnaire (shareholder loan, mezzanine junior et senior, emprunt convertible et swap).

Restructuration financière et capitalistique

Par jugement en date du 19/01/2016, le Tribunal de Commerce de Bobigny a autorisé notre Société à procéder au remboursement anticipé de son passif restant dû au titre de son plan de redressement, en principal et intérêts en une seule annuité et au plus tard le 30/06/2016.

A l'issue des opérations mentionnées ci-dessous, la Société et la société Batisanté Finances ayant procédé dans les délais au remboursement anticipé de leur passif; le Tribunal de Commerce de Bobigny, par jugements en date du 15/06/2016 a constaté la bonne exécution du plan de redressement et la sortie des sociétés BAI, Batisanté Holding et Batisanté Finances dudit plan.

Dans le cadre de cette restructuration, les opérations suivantes ont été réalisées :

L'associé unique a décidé le 30 mars 2016 après avoir obtenu l'accord du Comité de Surveillance de la société du même jour :

- d'autoriser la conclusion d'un contrat de crédits senior pour un montant maximum de 58.000.000 euros,
- d'autoriser la conclusion d'une convention de subordination,
- de constituer et d'autoriser les sûretés suivantes :
 - la conclusion et la signature des documents relatifs au nantissement des actions de la société Batisanté Holding au profit des prêteurs,
 - la signature d'un acte de cession de créances professionnelles portant sur les créances intra-groupe (Bordereau Dailly),
 - la conclusion d'une convention de nantissement de compte bancaire,
- l'autorisation du remboursement anticipée du passif restant dû au titre du plan de redressement,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- l'autorisation en vue de la modification des termes et conditions des obligations mezzanines senior et junior.

L'associé unique a décidé le 31 mars 2016 :

- de créer des actions de préférence de catégorie 1 et de modifier les statuts en conséquence,
- de créer des actions de préférence de catégorie 2 et de modifier les statuts en conséquence,
- d'autoriser le remboursement anticipé de l'intégralité du passif restant dû au titre de son plan de redressement s'élevant à 86.421.746 euros en principal et intérêts capitalisé, constitué : de 18.000 obligations mezzanines senior, de 100 obligations mezzanines junior, de 5.500.000 obligations convertibles en actions et de 10.000.000 obligations remboursables en actions,
- de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 37.633.759 euros, par émission d'actions ordinaires émises à leur valeur nominale soit un euro,
- de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 15.529.860 euros par émission d'actions de préférence de catégorie 1 émises à leur valeur nominale, soit un euro,
- d'émettre un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires d'un montant de 15.773.741 euros par émission d'obligations convertibles en actions ordinaires,
- de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 10.001 actions de préférence de catégorie 2 émises à un prix de 2,50 euros, soit avec une prime d'émission d'1,50 euros par action,
- de créer des actions gratuites de préférence et de modifier les statuts en conséquence,
- d'autoriser et donner tout pouvoir au Président à l'effet d'attribuer les actions gratuites de préférence au profit de mandataires sociaux de la Société ou de salariés parmi les membres du personnel de la société BAI et de ses filiales dont au moins 10 % du capital et des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la société. La période d'acquisition a été fixée à 12 mois et la période de conservation à deux ans. Le nombre total d'actions gratuites de préférence à attribuer ne pourra représenter plus de 0,18 % du capital social de la société au 31 mars 2016. Tous pouvoirs ont été donnés au Président pour mettre en œuvre cette décision.
- de donner une délégation de compétence au Président à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital, pour une durée de 26 mois, par émission d'actions gratuites de préférence, par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, dans la limite d'un plafond global de 0,18 % du capital au 31 mars 2016,

Le Président de la société a, en date du 31 mars 2016 :

- constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 37.633.759 euros par émission de 37.633.759 actions ordinaires,
- constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 15.529.860 euros par émission de 15.529.860 actions de préférence de catégorie 1,
- constaté la souscription de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires de 15.773.741 euros par émission de 15.773.741 OC,
- constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 10.001 euros par émission de 10.001 actions de préférence de catégorie 2,
- constaté la modification des articles 6 et 7 des statuts desquels il ressort que le capital social a été porté à 85.673.623 euros,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- fixé les modalités d'attribution des actions gratuites de préférence et à procédé à l'attribution de 150.000 actions gratuites de préférence.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé le 25 avril 2016 :

- de réduire le capital social d'un montant de 64.814.636 euros à due concurrence du montant du report à nouveau débiteur de la Société tel qu'il ressortait des comptes de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 approuvé par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés en date du 25 avril 2016, et du montant des pertes prévisionnelles de la Société au titre de la période du 1^{er} été ayant ainsi été ramené de 85.673.623 euros à 20.858.987 euros.

Restructuration des sociétés holding du Groupe et de la société T2C

Fusion-absorption de Batisante SAS par Batisanté Finances :

La société Batisanté Finances, après avoir acheté le 31/03/2016 à la société BAI l'action qu'elle détenant dans le capital de Batisanté SAS, lui permettant ainsi de détenir 100 % du capital de cette dernière, a signé le 13/07/2016 un projet de traité de fusion prévoyant la fusion-absorption de la société Batisanté SAS par la société Batisanté Finances.

Par décision en date du 01/09/2016, Batisanté Finances, en sa qualité d'associé unique de Batisanté SAS, a constaté la réalisation de la fusion-absorption soumise au régime des fusions simplifiées.

Fusion-absorption de Batisanté Finances par Batisanté Holding :

La société Batisanté Holding, après avoir acheté le 31/03/2016 à la société BAI les 250.000 actions qu'elle détenant dans le capital de Batisanté Finances, lui permettant ainsi de détenir 100 % du capital de cette dernière, a signé le 12/10/2016 un projet de traité de fusion prévoyant la fusion-absorption de la société Batisanté Finances par la société Batisanté Holding.

Par décision en date du 01/12/2016, Batisanté Holding, en sa qualité d'associé unique de Batisanté Finances, a constaté la réalisation de la fusion-absorption soumise au régime des fusions simplifiées.

Transmission universelle du patrimoine de T2C à Batisanté Holding

La société Batisanté Holding, associée unique de T2C, a décidé le 05/12/2016 de dissoudre la société sans liquidation par transmission unique du patrimoine de T2C à Batisanté Holding. A l'issue du délai d'opposition des créanciers, la transmission universelle du patrimoine a été constatée le 06/01/2017.

Transmission universelle du patrimoine de Batisanté Holding à BAI

La société BAI, associée unique de Batisanté Holding, a décidé le 06/12/2016 de dissoudre la société sans liquidation par transmission unique du patrimoine de Batisanté Holding à BAI. A l'issue du délai d'opposition des créanciers, la transmission universelle du patrimoine a été constatée le 09/01/2017.

Ces fusion-absorptions et transmissions universelles de patrimoine s'inscrivent dans la politique de simplification des structures juridiques du Groupe.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Situation des mandats sociaux

Le Comité de Surveillance du 25/04/2016 a décidé de renouveler les mandats des membres du Comité de direction, du Président du Comité de Direction qui aux termes de l'article 14 des statuts de la Société est également Président de la Société au sens de l'article L. 227-6 du Code de commerce et du Directeur Général de la Société, et ce pour une durée de cinq (5) exercices.

Contrat de prêt senior :

Suivant l'autorisation donnée par l'associé unique le 30/03/2016, notre société a contracté le 31/03/2016 un prêt senior avec différentes banques pour un montant de 51.000.000 d'euros et avons obtenu une ligne de crédit de 7.000.000 d'euros que nous pouvons activer pour la réalisation d'acquisitions.

La société BAI, en garantie du prêt senior, a nanti le 31/03/2016 les 20.250.000 actions composant le capital social de la société Batisanté Holding au profit du pool bancaire.

Convention de prêt intra-groupe :

Dans le cadre de l'opération de refinancement et de recapitalisation du Groupe Batisanté, la société Batisanté Finances a procédé au remboursement anticipé de la totalité de la dette senior existante dont elle était le débiteur avec les frais y associés.

Afin de lui permettre de procéder à ce remboursement, notre société lui a consenti, aux termes d'une convention de prêt en date du 31/03/2016, un prêt d'un montant de 14.744.464,84 euros remboursable le 31/03/2023, rémunéré au taux annuel de 4,61 %.

Ce prêt, compte tenu de la fusion-absorption de la société Batisanté Finances par la société Batisanté Holding le 15/12/2016 a été transféré au nom de Batisanté Holding dans les écritures de BAI.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Restructurations

Transmission universelle du patrimoine de T2C à Batisanté Holding

La transmission universelle du patrimoine de T2C, décidé par son associé unique, Batisanté Holding, le 5 décembre 2016, a été constatée le 6 janvier 2017, à l'issue du délai d'opposition des créanciers.

Transmission universelle du patrimoine de Batisanté Holding à BAI

La transmission universelle du patrimoine de Batisanté Holding décidé par son associé unique, BAI, le 6 décembre 2016, a été constatée le 9 janvier 2017, à l'issue du délai d'opposition des créanciers.

Nantissement des actions des filiales détenues par la société BAI au profit du pool bancaire :

A la suite de la réalisation au sein du Groupe des différentes opérations de fusion-absorptions et de dissolution sans liquidation par transmissions universelles de patrimoines, et notamment de la fusion-absorption par la société BAI le 9 janvier 2017 de la société Batisanté Holding dont les actions avaient été nanties le 31/03/2016, le

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

pool bancaire a demandé à la société BAI, afin de garantir le remboursement du prêt senior ci-dessus mentionné d'un montant de 51.000.000 d'euros, de constituer à leur profit les sûretés suivantes le 09/01/2017 :

Nantissement de la totalité des titres détenus par BAI dans le capital des 10 filiales existantes à cette date,

Convention de cession de créances professionnelles portant sur les créances intragroupe que BAI détient au titre de contrats de prestations de service intra-groupe (Cession Dailly),

Nantissement de diverses créances.

Acquisition du groupe ABSA :

BAI a conclu le 23 décembre 2016 avec Mr Patrick Hamon et la société PMH Operative Companie un contrat de cession d'actions sous conditions suspensives, moyennant un prix de 5,8 M€ et portant sur l'acquisition de 100 % du capital et des droits de vote du groupe formé par les sociétés Absa Holding, Absa SAS, Absa Contrôle Technique Immobilier Ile de France et SAMOA.

Les conditions suspensives ayant été levées le 9 janvier 2017, les cessions ont été réalisées le 16 janvier 2017 ainsi qu'il suit :

Acquisition de 100 % du capital de la société Absa Holding, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est sis 209/217 avenue de la République - Parc de la Croisée - 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 488.896.887.

Cette société a pour activité : le management financier, commercial, social de ses sociétés filiales dans le domaine de l'hygiène des bâtiments et la mise à disposition de personnel.

La société Absa Holding est propriétaire à hauteur de 100 % du capital de la société :

Absa Contrôle Technique Immobilier Ile de France, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis 209/217 avenue de la République - Parc de la Croisée - 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 391.813.102.

Cette société a pour activité : la désinfection, la lutte antiparasitaire, la location de matériel et de personnel de nettoyage, l'enlèvement des déchets.

Acquisition de 50 % du capital de la société Absa SAS, société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros, dont le siège social est sis 209/217 avenue de la République - Parc de la Croisée - 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 325.062.578.

Cette société a pour activité : la désinfection, la lutte antiparasitaire, la location de matériel et de personnel de nettoyage, l'enlèvement des déchets.

La société Absa Holding détient 50 % du capital et des droits de vote de la société Absa SAS.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Acquisition de 70 % du capital de la société SAMOA, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis 209/217 avenue de la République - Parc de la Croisée - 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 492 247 960.

Cette société a pour activité : Toutes prestations de nettoyage, d'entretien et d'installation et/ou vente de systèmes de ventilation mécanique contrôlée sanitaire, ou gaz, de traitement de l'air et de désenfumage des immeubles, et plus généralement, des canalisations de toutes natures, toutes prestations d'entretien, réparation ou d'installation de canalisations d'eau ou de gaz, de robinetterie et de plomberie.

La société Absa Holding détient 30 % du capital et des droits de vote de la société SAMOA.

Attribution des AGADP :

Dans le contexte des opérations de refinancement et de recapitalisation du Groupe, l'associé unique de B.A.I. a décidé lors de la réunion de Closing du 31 mars 2016, d'autoriser le président de B.A.I. à procéder à l'émission puis à l'attribution définitive de 150.000 actions gratuites de préférence (les « AGADP ») au profit de certains mandataires sociaux et des principaux cadres-clés du Groupe (les « Bénéficiaires »), conformément aux termes et conditions d'un plan d'attribution d'actions gratuites.

Le Président a, par décisions du même jour, fixé les modalités d'attribution des actions gratuites de préférence, dont la durée de la période d'acquisition établie à 12 mois, et a procédé à l'attribution de 150.000 actions gratuites de préférence.

Les Bénéficiaires, informés de ladite attribution par une lettre en date du 31 mars 2016, ont chacun remis au Président un formulaire au terme duquel ils acceptaient de se voir attribuer un certain nombre d'AGADP.

Le plan d'attribution gratuite des actions de préférence a décidé :

- que la période d'acquisition débiterait à la date d'attribution des AGADP et expirerait le dernier jour (inclus) d'une période d'un (1) an à compter de la date d'attribution. Les AGADP ayant été attribuées le 31/03/2016, la fin de la période d'acquisition a été fixée au 31/03/2017.
- qu'à l'issue de la période d'acquisition, et sous réserve de remplir les conditions d'attribution ; à savoir, être lié à la société ou à l'une de ses filiales en qualité de salarié ou mandataire social, et sous réserve de la signature du pacte d'associés et/ou de la promesse de cession et/ou de l'avenant à la promesse de cession, selon le cas, par les bénéficiaires, ces derniers deviendraient propriétaires des actions issues des AGADP et donc associés de la Société par l'inscription de l'attribution définitive dans les registres de la Société.
- que la livraison des actions acquises interviendra dès le premier jour ouvré suivant le jour de la réception par le Président du pacte d'associés et/ou de la promesse de cession et/ou de l'avenant à la promesse de cession, selon le cas, dûment signés par les

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

bénéficiaires et sera constatée par une décision du Président.

A ce jour, le Président n'a pas encore réuni l'ensemble des documents ci-dessus mentionnés devant être signés par les bénéficiaires. En conséquence, la livraison des actions acquises n'a pas encore pu intervenir, ni la constatation de la réalisation de l'augmentation de capital, qui devrait s'élever à 144.555 euros compte tenu d'un départ du Groupe.

L'associé unique a délégué sa compétence au Président pour décider une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'AGADP, à réaliser par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission et a précisé que le Président serait en mesure d'utiliser la délégation uniquement si au jour de l'attribution définitive des AGADP, la société dispose de réserves, prime d'émission ou bénéfice d'un montant suffisant pour libérer les AGADP à émettre.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Consolidation

Les comptes de la société BAI SAS sont consolidés selon la méthode de l'Intégration Globale.

Intégration fiscale

La société BAI est tête de Groupe.

Le groupe fiscal a été constitué en date du 01/01/2007 et est composé au 31/12/16 par les sociétés BAI SAS, BATISANTE HOLDING SAS, CHRISTAL SAS, VALMI SAS, 01CONTROLE SAS, DEP SAS, ETB ASCENCEURS SAS, SAGEX SAS, SNES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

PARTNERS SAS, VOLTAIRE ELECTRIC SAS, T2C SARL et TOPICS SAS.

Conformément à la convention d'intégration fiscale :

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs.
- la charge ou l'économie d'impôt que la société mère doit supporter résulte d'une différence entre l'impôt groupe et la somme des charges d'impôt des filiales, calculées conformément aux règles de droit commun.
- les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice; l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors la charge d'impôt.

L'impôt sur les bénéfices concerne uniquement la charge d'impôt de l'exercice.

Les crédits d'impôts calculés dans les comptes des filiales sont remontés dans les conditions de droit commun à la mère intégrante (TOTAL CICE 2016 issus des filiales = 698.737€).

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	76 449		
Installations générales agencements aménagements des constructions	19 280		
Installations générales agencements aménagements divers			1 200
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 074		722
TOTAL	40 354		1 921
Autres participations	93 000 036		
Prêts, autres immobilisations financières	93 508		20
TOTAL	93 093 545		20
TOTAL GENERAL	93 210 348		1 941

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			76 449	76 449
Installations générales agencements aménagements constr.			19 280	19 280
Installations générales agencements aménagements divers			1 200	1 200
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			21 795	21 795
TOTAL			42 275	42 275
Autres participations		5 671 590	87 328 447	87 328 447
Prêts, autres immobilisations financières			93 528	93 528
TOTAL		5 671 590	87 421 975	87 421 975
TOTAL GENERAL		5 671 590	87 540 699	87 540 699

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	76 449			76 449
Installations générales agencements aménagements constr.	5 313	1 928		7 241
Installations générales agencements aménagements divers		15		15
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 111	5 344		13 454
TOTAL	13 424	7 287		20 710
TOTAL GENERAL	89 873	7 287		97 159

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 928				
Instal.générales agenc.aménag.divers	15				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 344				
TOTAL	7 287				
TOTAL GENERAL	7 287				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	35		35		
TOTAL	35		35		

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	468 000	113 998	218 000		363 998
TOTAL	468 000	113 998	218 000		363 998

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	65 399 630	28 401 611	65 399 630		28 401 611
TOTAL	65 399 630	28 401 611	65 399 630		28 401 611
TOTAL GENERAL	65 867 595	28 515 609	65 617 595		28 765 609
Dont dotations et reprises financières exceptionnelles		28 401 611 113 998	65 399 630 218 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	93 528	0	93 528
Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
Impôts sur les bénéfices	1 036 062	1 036 062	
Taxe sur la valeur ajoutée	118 001	118 001	
Divers état et autres collectivités publiques	39 578	39 578	
Groupe et associés	46 542 965	46 542 965	
Débiteurs divers	15 280 652	15 280 652	
Charges constatées d'avance	135 824	135 824	
TOTAL	63 247 611	63 154 083	93 528

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	15 773 742	0		15 773 742
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	51 000 064	3 636 064	14 544 000	32 820 000
Emprunts et dettes financières divers	517 663	0		517 663
Fournisseurs et comptes rattachés	282 230	282 230		
Personnel et comptes rattachés	297 738	297 738		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	173 214	173 214		
Taxe sur la valeur ajoutée	165 644	165 644		
Autres impôts taxes et assimilés	32 414	32 414		
Groupe et associés	119 596	119 596		
Autres dettes	441 814	441 814		
TOTAL	68 804 119	5 148 714	14 544 000	49 111 405
Emprunts souscrits en cours d'exercice	67 200 022			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 000 000			

Détail des dettes suite restructuration en K€

Emprunt Senior BNP TrA : 20.000
Emprunt Senior BNP TrB : 31.000
Emprunt OC : 15.774
Intérêts sur Emprunt OC : 426

Total : 67.200

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	32 500 003	53 173 620	64 814 636	20 858 987

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	76 449	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.
Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondent aux amortissementscomptables :

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciel	Linéaire	1 an

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	39 578
Disponibilités	295
Total	39 873

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	64
Emprunts et dettes financières diverses	358
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 000
Dettes fiscales et sociales	462 836
Autres dettes	800
Total	557 058

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	135 824
Total	135 824

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		87 328 447	
Créances clients et comptes rattachés	441 014		
Autres créances	7 270 933	39 147 164	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 452		
Autres dettes	119 238		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de Services	3 722 726
Refact Loyers	555 599
Total	4 278 325

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la dis- position de l'entreprise
Cadres	18	
Total	18	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	2 827 531	636 109
Dont entreprises liées	358	635 124

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 39.000 euro, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 39.000 euro
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Dans le cadre de la mise à disposition de prêts au titre du contrat de Crédit Sénior (crédits de refinancement des dettes du groupe Batisanté et crédit renouvelable), pour un capital restant à rembourser, chez BAI, de 51.000.000 Euro,

il a été consenti en faveur de la BNP pour sûreté et garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues au titre de contrat de Crédit Sénior :

- Le nantissement du compte d'instruments financiers de BAI ouvert à son nom dans les livres Batisanté Holding et sur lesquels sont virées l'intégralité des actions Batisanté Holding (20 250 000) et des autres valeurs mobilières émises par Batisanté Holding et détenues par BAI.

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La méthode préférentielle prévue par le règlement 00-05 du CRC est appliquée par le Groupe.

Le montant des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel fait l'objet d'un calcul actuariel.

Ces engagements sont calculés selon la méthode rétrospective appliquée sur la totalité du personnel, en tenant compte des dispositions prévues par les conventions collectives, d'hypothèses actuarielles, de turnover, d'inflation et d'actualisation.

Les hypothèses de calcul retenues sont :

- Age de départ : entre 60 ans et 67 ans
- Taux de Turnover : entre 0% et 7%
- Taux d'actualisation : 1,31%
- Taux d'inflation : 1,5%

Les engagements de retraite au 31/12/16 ont été estimés selon cette méthode à 294.471 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée dans les comptes sociaux au titre de cet exercice.

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

néant

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
BAI	SAS	20 858 987	9 RUE EDMOND MICHELET 93360 NEUILLY PLAISANCE

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
A. Renseignements détaillés	20250000	4560433	100.00	brute	nette	53891629		4 645 794	7585499	
				87328447	58926836					
- Filiales détenues à + de 50%										
- SAS BATISANTE HOLDING SAS										
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Cessions Immobilisations	355 462	77560000
Total	355 462	
Charges exceptionnelles		
- Regul Tiers Divers	54 012	67180000
- Cessions Immobilisations	5 671 590	67560000
Total	5 725 602	

B.A.I.
Société par Actions Simplifiée au capital de 20.858.987 €
Siège Social : 9, rue Edmond Michelet
93360 NEUILLY PLAISANCE
490 864 790 R.C.S. BOBIGNY

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 19 AVRIL 2017**

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET
RESOLUTION D'AFFECTATION ADOPTEE**

ART L232-23 DU CODE DU COMMERCE

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la société BAI)

La Collectivité des Associés, sur proposition du Comité de Direction et après approbation par le Conseil de Surveillance,

Après avoir rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2016 a décidé d'affecter une somme de 4.615.089,83 euros à un compte intitulé "Réserve indisponible" sur lequel devaient être imputées les éventuelles pertes de la société BAI constatées à la clôture de l'exercice 2016,

Après avoir pris acte du fait que les comptes de l'exercice dégagent un bénéfice, constate que cette réserve n'a plus lieu d'être,

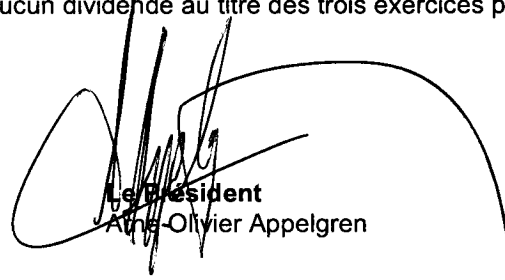
Décide d'affecter cette somme au poste "Report à nouveau", et en conséquence,

Considérant que le bénéfice de l'exercice 2016 s'élève à 29.314.473,29 euros l'affecte de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------------|
| - bénéfice de l'exercice, soit | 29.314.473,29 € |
| - auquel s'ajoute la Réserve indisponible, soit | 4.615.089,83 € |
| Formant un bénéfice à affecter de | 33.929.563,12 € |
| - une somme de | 2.085.899,00 € |
| à la « Réserve Légale » pour la porter à 10 % du capital social | |
| - le solde, soit | 31.843.664,12 € |
| au « Report à Nouveau » | |

La Collectivité des Associés prend acte, conformément aux dispositions des articles 47 de la Loi du 12 juillet 1965 et 243 bis du CGI, qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est


Le Président
Aline Olivier Appelgren